

Annexe au RC : Points de vigilances pour le dépôt d'une offre dématérialisée

1.

Vérifications techniques préalables

Création préalable d'un compte.
Il est conseillé d'utiliser une adresse mail fonctionnelle dédiée

Vérification des pré-requis techniques de la plateforme, c'est-à-dire de la compatibilité du poste qui sera utilisé pour la remise du pli

Consulter les conditions générales d'utilisation de la plateforme

2.

Préparation des pièces de l'offre

Séparer les pièces de candidature et d'offre

S'agissant des fichiers transmis : veillez à utiliser des formats exploitables, un poids raisonnable et des noms de fichiers courts. Veillez à bien vérifier que les fichiers transmis ne soient pas endommagés et puissent être ouverts par l'acheteur

Vérifier les fichiers avec un antivirus

3.

Dépôt des pièces sur la plateforme

La remise d'une offre signée électroniquement n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre. Même en cas de message d'anomalie, cliquez sur "déposer sans signer"

Anticiper le dépôt du pli : l'acheminement peut être long, selon le poids et du débit de la connexion internet

La transmission d'un nouvel élément remplace intégralement le précédent. Une nouvelle offre complète doit donc être transmise



**Date et heure
limite de
remise des
offres**

A vérifier au plus tard 24 heures avant la date limite

**A effectuer au plus tard plusieurs
heures avant la date limite**

En parallèle, pensez à la remise d'une copie de sauvegarde avant la date limite de remise des offres

Celle-ci pourra être ouverte :

- lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délai ou n'a pas pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.